

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la ville et l'Aménagement De
Territoire

Wilaya de Tissemsilt

Direction de l'Urbanisme de l'architecture et de la Construction

MISE EN DEMEURE N°02

- Vu le marché vise par CMPW sous le N° 288/2025 en date du 28/07/2025 et Approuvé par le contrôleur budgétaire le 06/08/2025 Sous le N°813/2025 relatif à la réalisation des Travaux :

Opération : Travaux des VRD primaires et secondaires à travers les wilayas – Programme Additionnel 2018 – 2eme Tranche.

Lot N°02 : Travaux des VRD primaires et secondaires des 100 logts à Selmana Commune Laayoune Programme LPL -2024.

- Vu l'ODS de démarrage des travaux en date du 06/08/2025.
- Vu l'ODS d'arrêt des travaux en date du 07/08/2025.
- Vu l'ODS de reprise des travaux en date du 14/12/2025.
- Vu le non-respect de contenu de la correspondance N°2481/2026 en date du 21/06/2026.

Suite à nos visites techniques effectuées sur les lieux du projet ou il a été constaté : **faible cadence d'avancement des travaux et faible moyens matériels et humains sur le chantier.**

L'entreprise **ETRA KEROUA DJILIALI** Demeurant à : Rue Dahmane Moussa ElAbadia wilaya de Ain Defla est **Mise en demeure** Afin d'augmenter la cadence d'avancement des travaux et renforcer le chantier en moyens humains et matériels, dans un délai de 48 heures à partir de la date de parution de cette mise en demeure Dans la presse nationale.

Faute de quoi, les mesures réglementaires seront appliquées à l'encontre de votre entreprise.